



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2020

A l'ouverture de la séance, le Maire sortant Monsieur Gérard ARBOR, informe l'assemblée de la démission du conseiller municipal Monsieur Paul BUISSIERE et de l'installation du suivant sur la liste à savoir Monsieur Nicolas SUCHIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 25 mai 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger JOURNET, le plus âgé des membres du conseil Date de la convocation : le 19 mai 2020.
En exercice : 15	
Présents : 15	
Votants : 15	

PRÉSENTS : AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, LOMBARD Shanti, MACHON Martine, MAIRE Steve, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre Henri, SIRAND-PUGNET Emmanuel, SUCHIER Nicolas.

SECRETAIRE : Steve MAIRE

Après nomination de deux assesseurs : Madame Stéphanie FRANCILLON et Monsieur Nicolas SUCHIER, l'appel à candidature pour l'élection du Maire est lancée.

Deux candidatures sont annoncées : Madame Marylène GUIJARRO et Madame Martine MACHON.

II-1 délibération n°21/2020 **ELECTION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7 ;

considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- à déduire : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Marylène GUIJARRO a obtenu **DOUZE voix**,

Martine MACHON a obtenu **DEUX voix**

dit que Marylène GUIJARRO a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 25 mai 2020, à 20 heures,
En exercice : 15	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
Présents : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 15	Marylène GUIJARRO, Maire.
	Date de la convocation : le 19 mai 2020.

PRÉSENTS : AYZOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, LOMBARD Shanti, MACHON Martine, MAIRE Steve, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre Henri, SIRAND-PUGNET Emmanuel, SUCHIER Nicolas.
SECRETAIRE : Steve MAIRE

II- 2 - délibération n°22/2020 **CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-2 ;
considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, toute fraction étant arrondie à l'unité inférieure,
décide la création de QUATRE postes d'adjoints
par QUATORZE voix pour et UNE abstention (Madame Martine MACHON)

II- 3 – délibération n°23/2020 **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;
considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, et en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,
le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- à déduire : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

décide que la liste proposée ayant obtenu la majorité des voix, soit **DOUZE voix**, sont proclamés adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Roger JOURNET, 1^{er} adjoint au Maire,
- Shanti LOMBARD, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Johann JACQUOT, 3^{ème} adjoint au Maire,
- Stéphanie FRANCILLON, 4^{ème} adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

Séance levée à 20 heures 33.